



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit!**

COMMISSION PERMANENTE

LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

EN BREF :

Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 2 mars, a étudié 29 rapports.

Parmi l'ensemble de ces rapports, le Département a mis l'accent sur plusieurs points en particulier, comme les solidarités autour notamment des foyers des jeunes travailleurs.

L'ensemble des Conseillers départementaux a également apporté un soutien financier conséquent au sport avec des subventions aux comités départementaux, aux équipes de sport ou encore aux associations sportives.

Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.

Sachez le... La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Sommaire

page 3

Accueil familial

Page 4

Logement

Foyer des jeunes travailleurs

Page 5

Accueils de nuit

Sport

Formation

Page 6

Patrimoine

Manifestations culturelles

Page 7

Spectacle vivant

Schéma départemental des enseignements artistiques

Page 8

Agriculture

Signalisation touristique autoroutière

**6 CHAMPS
D'ACTION**
DÉLÉGATION À LA
COMMISSION
PERMANENTE

**administration
générale**

Affaires juridiques
Subventions, bourses, avances, fonds de concours, prix,
Affaires financières et patrimoine
Ressources humaines et relations sociales
Coopération décentralisée

solidarités

Insertion et logement social
Personnes âgées et personnes handicapées
Enfance et familles
Action sociale territoriale

Voies Vertes, Voie Bleue, Vélo-routes
et Plan Départemental d'Itinéraires
de Promenades et de Randonnées de
Saône-et-Loire (PDIPR 71)
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme

**développement
durable et
tourisme**

**éducation,
jeunesse, sports,
culture et
patrimoine**

Collèges publics et privés
Restauration scolaire
Sports
Patrimoine culturel
Établissements culturels
Action culturelle

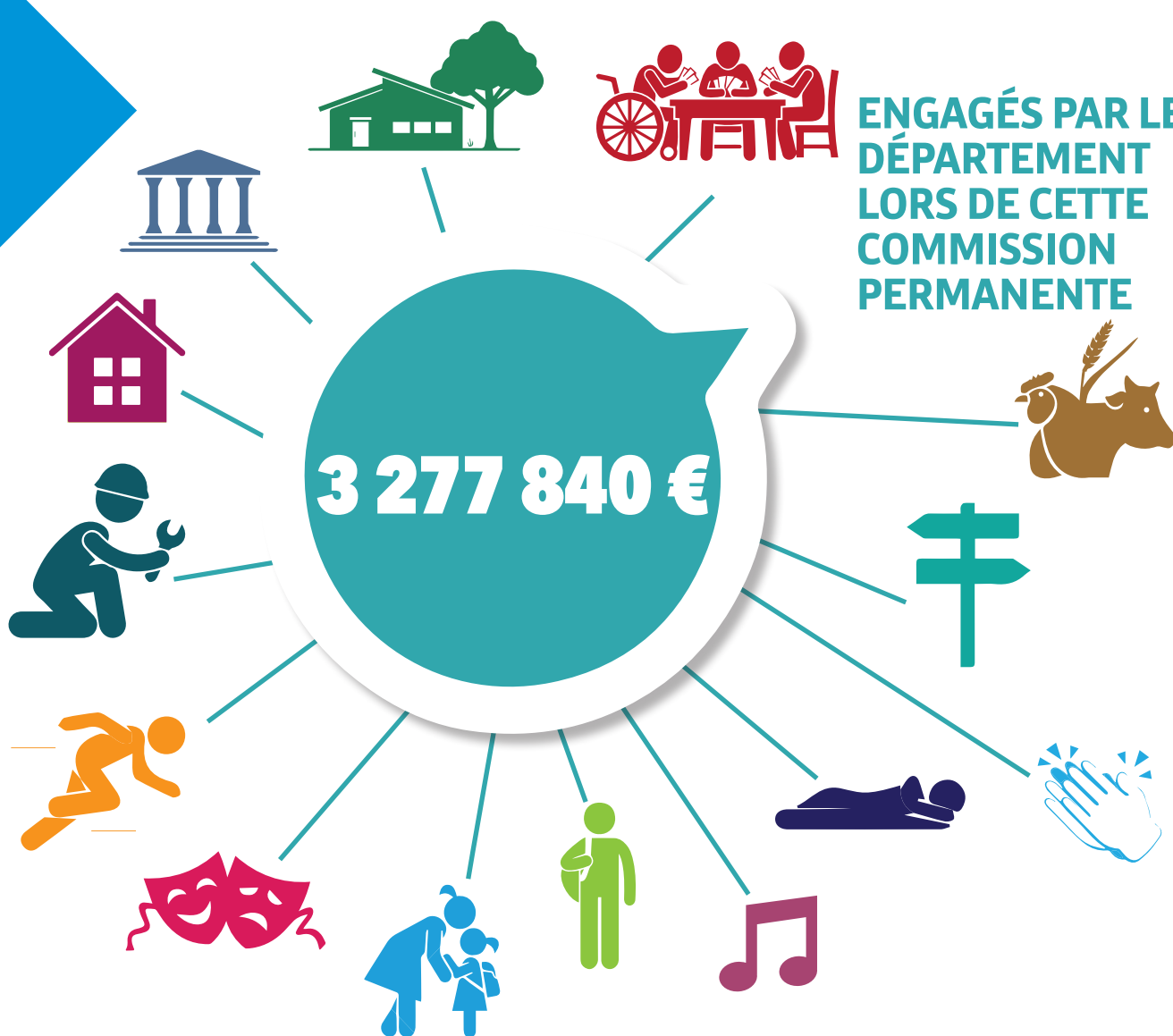
Aménagement du territoire
Téléphonie mobile - Très haut débit -
Aménagement numérique du territoire
Transports

**aménagement
du territoire,
mobilités, routes
et infrastructures**

**développement
agricole et rural**

Aménagement foncier et remembrement
Eau et assainissement
Analyses de santé animale et végétale

ENGAGÉS PAR LE DÉPARTEMENT LORS DE CETTE COMMISSION PERMANENTE



SUIVI EN ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES ÂGÉES ET/ OU PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES

Pour l'année 2018, un budget global de **155 485 €** est alloué. Il se répartit en deux enveloppes comme il suit :

- un financement fixe de **1 500 €** par accueillant familial suivi au 1^{er} novembre 2017, soit un total de **120 000 €** (80 accueillants familiaux agréés),
- une part de financement variable de **35 485 €**.

Ainsi, la somme de **120 000 €**, représentant la part fixe, se répartit de la façon suivante :

- UDAF : **32** accueillants familiaux soit **48 000 €** (bassins de vie de Louhans, Tournus, Mâcon et la partie Est du Chalonnais).
- EPSMS : **26** accueillants familiaux soit **39 000 €** (bassins de vie de Montceau-les-

Mines, Le Creusot, Autun et la partie Ouest du Chalonnais),

- Papillons blancs d'entre Saône et Loire : **22** accueillants familiaux soit **33 000 €** (bassins de vie de Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Bourbon-Lancy, Charolles, La Clayette, Chauffailles, Marcigny, Cluny).

La répartition de la part variable, prenant en compte l'évolution des budgets des années antérieures et des résultats constatés en 2017, d'un montant de **35 485 €** est proposée comme suit pour l'année 2018 :

- UDAF : **16 500 €**,
- EPSMS : **12 000 €**,
- Papillons blancs Paray-le-Monial : **6 985 €**.

Afin d'organiser le suivi des accueillants familiaux, une convention cadre avec les 3 organismes chargés de cette mission a été mise en place. Cette convention permet de rendre homogène leur fonctionnement, ainsi que leur financement. Chacun des 3 organismes se voit attribuer un nombre d'accueillants familiaux à suivre, en fonction du lieu d'implantation de son siège social et du domicile des personnes âgées.



155 485 €

pour les conventions de financement 2018, avec l'UDAF, l'EPSMS le Vernoy à Blanzay et l'association des Papillons Blancs d'entre Saône et Loire



77 067 €

pour l'aide au financement de travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie

AMÉLIORATION DE LOGEMENT ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Lors de cette commission permanente, le Département a attribué des aides pour un montant de **26 500 €** au titre du programme « Habiter mieux 71 » et **8 467 €** au titre des programmes relatifs aux logements indignes. En matière de lutte contre la précarité énergétique, dans le cadre du programme « aide à l'Habitat durable », **60** dossiers ont été résolus pour un total de **42 100 €**.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).



20 700 €

€ pour des associations œuvrant en matière de logement

ASSOCIATIONS POUR LE LOGEMENT

Le Département accorde une participation financière aux associations œuvrant en matière de logement. C'est le cas de la structure AILE Sud Bourgogne (qui regroupe le Comité local pour le logement autonome des jeunes, la Mission locale jeunes du Mâconnais et le Plan local pour l'insertion et l'emploi Clunisois Mâconnais Tournugeois) qui se voit attribuer une subvention de fonctionnement de **12 000 €**. AILE Sud Bourgogne est un service polyvalent d'aide à la jeunesse pour les thématiques telles que l'emploi, le logement, l'insertion sociale. Par ailleurs, le Département contractualise également avec la Confédération Nationale du Logement (CNL) pour un montant de **5 700 €** ainsi qu'Habitat et humanisme pour une subvention d'un montant de **3 000 €**.

Le Département de Saône-et-Loire verse une subvention annuelle de fonctionnement aux associations œuvrant en matière de logement avec lesquelles il contractualise des objectifs. Ces associations interviennent dans différents domaines tels l'appui juridique, le conseil financier, l'information, le soutien et l'accompagnement dans le cadre de l'accès et du maintien dans son logement.



144 000 €

pour 5 foyers de jeunes travailleurs

FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS

Particulièrement utiles en matière de lien social, le Département de Saône-et-Loire fait le choix de reconduire à chacun des 5 foyers de jeunes travailleurs du territoire (Autun, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Le Creusot et Montceau-les-Mines) la même subvention qu'en 2017 : **28 800 €**.

Depuis plusieurs années, le Département accorde une subvention de fonctionnement aux Foyers de jeunes travailleurs du département. Ces structures offrent un logement aux jeunes, tout en leur proposant une information et un accompagnement dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.





26 069 €

pour des structures proposant un accueil de nuit

ACCUEILS DE NUIT

16 structures se voient ainsi attribuées des subventions pour un montant total de **26 069 €**.

Afin de venir en aide aux sans-abris, le Département alloue une aide aux structures proposant un accueil de nuit. Ces structures, qui dépendent des centres communaux d'action sociale ou d'associations œuvrent pour apporter une aide à une population en situation de grand isolement.



602 750 €

d'aides pour le sport

SPORT POUR TOUS

42 comités départementaux sollicitent une subvention de fonctionnement sociale. **9** équipes de sports collectifs et individuels participant aux championnats amateurs de niveau 1 et **25** équipes de sports collectifs et individuels participant aux championnats amateurs de niveau 2 et 3 sollicitent une aide au titre de la saison sportive 2017/2018 ou 2018. **45** associations sportives ont sollicité une aide dans le cadre des crédits réservés aux écoles de sport au titre de la saison sportive. **7** organisateurs sollicitent une aide pour des manifestations sportives se déroulant au premier trimestre 2018.

L'ensemble des aides attribuées s'établit de la manière suivante :

- Aide aux comités sportifs départementaux : **246 300 €**
- Aide aux clubs relevant de «l'élite sportive départementale» : **147 300 €**
- Aide aux clubs relevant de «la pratique sportive amateur» : **172 500 €**
- Aide aux écoles de sport et regroupements d'associations : **28 260 €**
- Aide à l'organisation de manifestations sportives : **8 390 €**.

La nouvelle politique sportive départementale s'articule autour de 4 règlements d'intervention. Concernant les dispositifs en faveur du programme sport pour tous, la déclinaison est la suivante : soutien aux comités sportifs demandeurs, soutien aux clubs amateurs évoluant en championnat national, soutien aux écoles de sport et regroupement d'associations qui remplissent un rôle social et éducatif prépondérant auprès des jeunes, soutien aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur le territoire départemental.



1 440 €

pour l'IFAC Bourgogne

AIDE À LA FORMATION DES JEUNES À L'ANIMATION ET À L'ENCADREMENT SPORTIF

Parmi les organismes de formation ayant signé la convention de partenariat 2017 avec le Département, l'IFAC Bourgogne a déposé une demande de remboursement pour un montant global de **1 440 €**, soit un montant égal aux déductions effectuées au profit de **16** jeunes ayant suivi une formation au BAFA.

Les montants des aides départementales que les organismes de formations sont tenus de déduire se présentent comme suit :

- **8 €** par jour de stage pour les formations sportives ayant eu lieu en 2017,
- **90 €** à l'issue de la formation d'approfondissement au BAFA,
- **150 €** à l'entrée en formation générale du BAFD.

Le Département de Saône-et-Loire accorde une aide aux jeunes domiciliés dans le département préparant le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ainsi que les formations d'arbitres ou de cadres sportifs départementaux. Le Département rembourse les organismes à hauteur des déductions effectuées auprès de leurs stagiaires après réception du procès-verbal des sessions et des attestations de stages.

AIDE AUX ACTIONS DE VALORISATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE

Sept demandes d'aides aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine ont été adressées au Département. **15 000 €** vont être attribués répartis comme suit :

Association « Faire connaître les Monuments médiévaux » - Publication « Portails romans de Bourgogne » : **1 000 €**

PETR Charolais Brionnais
Organisation de deux « traversées » à destination des scolaires. La protection du patrimoine et le patrimoine disparu : **3 000 €**

Centre d'études des patrimoines culturels du Brionnais « Charolais - Publication Le patrimoine campanaire en Bourgogne du Sud » : **2 000 €**

Association Souvenir Français du Brionnais – Commémoration « Le Brionnais dans la Grande guerre ». Exposition itinérante, représentation théâtrale, conférences... : **3 000 €**

Association « L'arche du Temps »
Création d'un escape game historique : **2 000 €**

Association Legion VIII Augusta - Ateliers pédagogiques (26-30 mars) et 1^{er} colloque national sur les langues anciennes (10 et 11 mars) : **1 000 €**

CUCM Écomusée Creusot Montceau Exposition « Mai 68, 50 ans après » (mai-novembre). Ateliers, visites-découverte, recueil de témoignages : **3 000 €**



15 000 €

pour **7** associations, communes et intercommunalités



Paray-le-Monial



Chauffailles



Autun



Le Creusot

Pour soutenir les associations, communes et intercommunalités qui mettent en valeur du patrimoine départemental (éditions, réalisation de films, organisation de rencontres, manifestations...), le Département de Saône-et-Loire attribue des aides aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine.

FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

Montant des subventions attribuées par catégorie.

- Manifestations culturelles d'ampleur départementale : **109 500 €**
- Manifestations culturelles présentant un enjeu artistique particulier : **39 000 €**
- Manifestations contribuant à la promotion du cinéma en milieu rural : **14 250 €**
- Manifestations ou projets culturels ayant une dimension territoriale et citoyenne : **4 000 €**
- Manifestations affichant une envergure modeste que le Département souhaite accompagner pour un développement futur : **71 000 €**

Quelques exemples de subventions

- Association du Festival de Couches : **14 500 €**
- Jazz Campus en Clunysois : **14 000 €**
- Pôle Arts de la Rue à Chalon : **20 000 €**
- Centre d'art Contemporain Frank Popper à Marcigny : **12 000 €**
- Marcynéma à Marcigny : **4 000 €**
- Association Spectacle historique d'Autun : **4 000 €**
- MIAM à Mervans : **6 000 €**
- Saint Rock à La Clayette : **4 000 €**
- Le Galpon à Tournus : **6 000 €**
- Compagnie Pièces et main d'œuvre à Louhans : **4 000 €**
- Les Films du tilleul à Saint-Gengoux-le-National : **3 500 €**

Le Département tient à accompagner et à soutenir les associations de Saône-et-Loire ainsi que les projets qu'elles portent afin de faire vivre et de dynamiser son territoire. À travers des dispositifs d'aides, il intervient en faveur des manifestations culturelles de son territoire afin de contribuer à la mise en place d'une action culturelle structurante prenant en compte l'équilibre du territoire dans sa diversité.



237 750 €

pour des manifestations et des associations culturelles

SPECTACLE VIVANT ET DIFFUSION

Dans le cadre du dispositif d'aides aux projets 2018, le Département souhaite marquer son soutien à la création artistique par la mise en place d'une aide au spectacle vivant. Dans ce cadre, et pour davantage respecter les spécificités de chaque secteur, le Département répartit les aides au spectacle entre deux secteurs :

- Les compagnies professionnelles
- Les compagnies non professionnelles

L'aide au spectacle vivant

Lors de cette Commission permanente, le Département accorde une aide totale de **94 300 €**.

80 000 € pour les 14 compagnies professionnelles dont

- Association Délirique : **1 500 €**
- Compagnie Flex Impact : **1 400 €**
- L'Arc : **1 500 €**

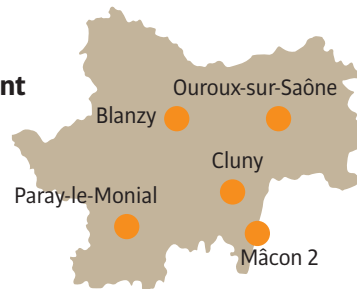
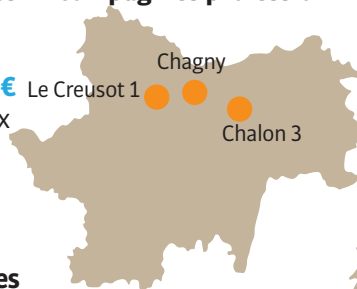
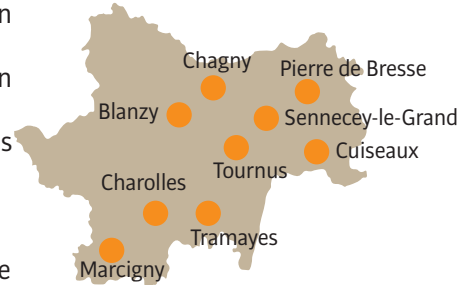
14 300 € pour les 36 compagnies non professionnelles dont

- L'Écouteur : **2 000 €**
- Compagnie Le Grand Jeté : **4 000 €**
- Ils scènent : **4 000 €**
- Collectif La Cohorte : **3 000 €**
- Les Films de la Guyotte : **1 500 €**

L'aide en faveur des lieux de diffusion en milieu rural

Le Département apporte également son soutien aux petits lieux de diffusion en milieu rural. Lors de cette Commission permanente, le Département accorde une subvention totale de **16 000 €** à **9** associations :

- Association Délirique
- Association l'Indus
- Les accords du Lion d'Or
- Le canoë renversant
- Compagnie Karoutcho
- Mairie de Montceau-Ragny
- Roulottes en chantier
- Association Le Galpon
- Compagnie du 13.10



L'ensemble de ces dispositifs et de ces aides se caractérise par la volonté du Département de soutenir et d'accompagner la création artistique à travers notamment le spectacle vivant et toutes les associations qui contribuent à faire vivre cet art. Cela se caractérise également par un soutien aux initiatives rurales qui sont l'âme de nos communes.



110 300 €

pour des compagnies culturelles et des associations

43 992 €

à **28** écoles de musique

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Département intervient également en faveur des enseignements artistiques en attribuant une aide de fonctionnement à **28** écoles de musique pour un montant total de **43 992 €** dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques.



26 800 €

pour des organismes agricoles et para-agricoles

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les aides attribuées se répartissent ainsi :

Syndicat caprin de Saône-et-Loire - Assemblée générale de la Fédération nationale des éleveurs de chèvres à Davayé les 4 et 5 avril 2018 : **5 000 €**

Union des producteurs du cru Viré-Clessé - Organisation des 20 ans du cru Viré-Clessé les 14 et 15 avril 2018 : **3 000 €**

Association des jeunes éleveurs charolais (AJEC) section départementale de Saône-et-Loire à Vendenesse-lès-Charolles - Congrès national de l'Association des jeunes

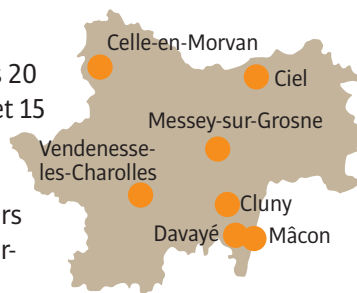
éleveurs Charolais (AJEC) au château de Couches les 5 et 6 mai 2018 : **10 000 €**

Association les Cavaliers de Ciel - Organisation de la fête du cheval à Ciel les 2 et 3 juin 2018 : **2 000 €**

Association les Cavaliers de la Grosne - Organisation des raids de la Côte chalonnaise à Messey-sur-Grosne les 16 et 17 juin et 28 et 29 juillet 2018 : **400 €**

Société de concours hippiques de Cluny : **5 000 €**

Association Club d'animation de la Celle-en-Morvan : **1 400 €**



Le Département inscrit annuellement des crédits destinés au financement d'actions en faveur de l'agriculture. Ce programme vise à apporter une aide aux organismes agricoles et para-agricoles qui assurent la promotion et le développement de l'agriculture départementale.

SIGNALISATION TOURISTIQUE AUTOROUTIÈRE

Suite à la signature de la convention cadre en date du 19 septembre 2017, des réunions de travail spécifiques entre APRR, le Département de Saône-et-Loire et les EPCI ont permis de préciser les thématiques, l'emplacement exact et le graphisme support.

Les EPCI rencontrés pour lesquels la pose des panneaux a fait l'objet d'une validation par

Mme la Préfète de Région sont :

- la communauté d'agglomération Le Grand Chalonnais et l'EPIC « Office du tourisme et des Congrès du Grand Chalonnais »,
- la communauté de communes du Grand Autunois Morvan,
- la communauté urbaine Creusot Montceau.

La Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), agissant en qualité de concessionnaire de l'État, pour la gestion du domaine autoroutier traversant le Département de Saône-et-Loire (A6, A39, A40 et A406) a porté à la connaissance du Département de Saône-et-Loire, son intention de procéder au remplacement de la signalisation touristique actuellement installée. La société APRR a souhaité associer le Département à la mise en place de la stratégie de déploiement pour assoier un projet cohérent avec la politique touristique départementale et se prémunir de sollicitations au cas par cas.



3 EPCI

concernées par la pose de panneaux autoroutiers